



INFO Cultures

Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

N° 3 – 20 mars 2018

Au sommaire

• Colza	1
Charançon de la tige du colza.....	1
Méligèthes.....	2
• Blé.....	3
Désherbage chimique sortie hiver	3

Colza

Charançon de la tige du colza

Pic de vol depuis la semaine dernière dans le sud Limagne et cette semaine dans le nord Limagne. Voir BSV de la semaine. Intervenir rapidement dans le sud, et dès que possible dans le nord Limagne. Privilégier des interventions en fin d'après-midi sur des insectes en activité.

Utiliser un insecticide homologué Charançon de la tige (traitement des parties aériennes), les insecticides de la famille des piréthrinoïdes sont des produits de contact. Préférer une pulvérisation avec des buses à fente classique et un volume d'eau d'au moins 80 l/ha.

L'ajout d'un mouillant dans la bouillie de pulvérisation sera un bonus pour l'efficacité,

Méligèthes

Les colzas commencent à monter et sont au stade sensible, le stade boutons accolés est atteint dans les parcelles précoces.

Le vol de méligèthes est engagé, **les premiers comptages font état d'un méligèthe par plante**. La période de risque débute lorsque le colza atteint le stade D1 (boutons accolés). Dès le stade bouton accolés, la nuisibilité est atteinte pour un colza vigoureux avec 3 méligèthes par plante, et pour un colza peu développé ou en conditions peu favorables (peuplement faible, stress hydrique...) avec 1 méligèthes par plante.

Surveiller les parcelles, réalisez des comptages pour faire un état des de la pression méligèthes en fonction de votre parcelles.



- Seuil indicatif de risque :



Etat du colza	Stade	
	Stade boutons accolés (D1) 	Stade boutons séparés (E) 
Colza vigoureux (sol profond, bonne vigueur des plantes, peuplement optimal, pas d'autres dégâts)	3 méligèthes par plante, <i>mais il est aussi possible d'attendre le stade E selon le contexte de croissance de l'année pour ré-évaluer le risque plus tard.</i>	6 à 9 méligèthes par plante
Colza stressés ou peu développés (climat stressant, déficit hydrique, peuplement trop faible ou trop important, vigueur faible des plantes, autres dégâts)	1 méligèthe par plante	2 à 3 méligèthes par plante

Photo : terres inovia

Prendre en compte les résistances aux pyréthrinoïdes

Les analyses réalisées lors des précédentes campagnes montrent des populations de méligèthes le plus souvent résistantes aux insecticides de la famille des pyréthrinoïdes, à l'exception du taufluvinate et de l'étofenprox. Les autres produits homologués permettent d'assurer un contrôle satisfaisant des méligèthes.

Une utilisation raisonnée de ces solutions est indispensable. Lire attentivement les étiquettes et la documentation disponible et respecter les recommandations d'emploi.

Les matières actives efficaces sur méligèthes (résistants ou non) sont les suivantes :

- l'étofenprox; ex : TREBON 30 EC ; 0,2 l/ha ; ZNT 50 m ; 1 seule application par campagne ; emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence des abeilles.
- le tau- fluvalinate (pyréthrinoïdes de synthèse) ; ex TALITA ; 0,2 l/ha ; ZNT 5 m ; emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence des abeilles.
- l'indoxacarbe (oxadiazines) ex : STEWARD ; 0,085 kg/ha ; ZNT 5 m ; 1 seule application par campagne ; l'emploi est interdit pendant la période de floraison.
- la pymétozine (pyridine- azométhrines) ex PLENUM 50 WG ; 0,15 kg/ha ; ZNT 5 m ; 1 seule application par campagne ; 1 seule application par campagne ; l'emploi est interdit pendant la période de floraison.
- les organosphosphorés seuls ou en association * ex PYRINEX ME (Chlorpyriphos-éthyl) 0,75 l ; ZNT 20 m ; l'emploi est interdit pendant la période de floraison. Fin d'utilisation au 1er septembre 2017.
- les néonicotinoïdes seuls ou en association* ex : PROTEUS (Thiaclopride + Deltaméthrine) ; 0,5 l/ha ; ZNT 5m ; 1 seule application par campagne ; emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence des abeilles.

Attention PROTEUS n'est jamais autorisé en mélange en raison de sa phrase de risque H360FD.

* les associations organosphosphorés ou néonicotinoïdes + pyréthrinoïdes sont à réserver au cas d'infestation tardive par le charançon de la tige couplée à une arrivée précoce des méligèthes justifiant une intervention au stade D1.

Remarques complémentaires :

- Les pyréthrinoïdes seul ou associés autorisés sur charançon de la tige pourront avoir un effet secondaire plus ou moins partiel sur les méligèthes, compte tenu des phénomènes de résistance aux pyréthrinoïdes observés sur une part plus ou moins importante des populations locales.

- Afin de maintenir la durabilité des solutions chimiques, il est impératif de ne pas utiliser 2 fois de suite le même mode d'action (même si on traite 2 insectes différents) pour réduire le risque d'apparition de résistance.

D'après la note méligèthes de Terres Inovia

Blé

Désherbage chimique sortie hiver

Les conditions climatiques sont très capricieuses en cette fin d'hiver, les interventions de désherbage seront de nouveau possible en fin de semaine.

Il est préférable d'avoir 5 jours sans gel après un traitement, **intervenir dès que possible sur les parcelles précoces.**



Rappel des bonnes conditions d'application pour une efficacité optimale :

- Absence de vent
- Sol humide
- Hygrométrie supérieure à 60-70%
- Températures comprises entre 5 et 20° C
- Amplitude thermique dans les jours précédant et suivant le traitement inférieure à 15°C

Exemple de programmes complets si présence de vulpins :

- ATLANTIS WG 300g + KART 0,5l + ALLIANCE WG 70 g
- ARCHIPEL 250g + ALLIANCE WG 70g

Exemple de programmes complets si présence de ray-grass :

- AXIAL PRATIC 1,2 l + KART 0,7 l + ERGON 50 g/ha

Ces différents mélanges doivent être associés avec ACTIROB B 1l/ha + ACTIMUM 1L ou un Sulfate à 2% pour maximiser leur efficacité.

Photo 1 : véronique feuille de lierre à floraison

Voir la fiche bonnes pratiques et réglementation phytosanitaire en [cliquant ICI](#)

Produit commercial	Matière(s) active(s)	Dose homologuée	ZNT	Phrase de risque
Atlantis WG	Mésosulfuron 30g/kg + iodosulfuron 6 g/kg + méfenpyr-diéthyl 90 g/kg	0,5 kg/ha	5m	H315 - H318 - H410
Kart	Fluroxypyr 100 g/l + florasulam 1 g/l	1,8 l/ha	5m	H315 - H317 - H319 - H335 - H336 - H411
Alliance WG	metsulfuron-méthyl 60 g/kg + DFF 600 g/kg	0,075 kg/ha	5m	H315 - H319- H410
Archipel	Mésosulfuron 30g/kg + iodosulfuron 30 g/kg + méfenpyr-diéthyl 90 g/kg	0,250 kg/ha	5m	H318 - H410
Axial Pratic	Pinoxaden 50 g/l + cloquintocet-mexyl 12.5 g/l	1,2 l/ha	5m	H315 - H317 - H361d - H411
Ergon	metsulfuron-méthyl 68 g/kg + thifensulfuron-méthyle 682 g/kg	0,09 kg/ha au printemps	5m	H410
Actirob B	Huile de colza estérifiée	2 l/ha	5m	-
Actimum	Sulfate d'ammonium	1 l/hl	5m	-

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

Bulletin rédigé par Ginestière Y. – Lère F. – Masson M. -Mialon A. – Moigny F.

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme - Pôle productions
11 allée Pierre de Fermat - BP 70007 - 63171 Aubière
Tél. : 04 73 44 45 95 - Fax : 04 73 44 45 50



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»